

Mises à jour des 18-19-20 avril 2020

Téléconsultation

Après les sages-femmes, les orthophonistes, les ergothérapeutes et les psychomotriciens, les masseurs kinésithérapeutes sont autorisés à exercer en télésoin

A l'exclusion des bilans initiaux et des renouvellements de bilan, les actes de masso-kinésithérapie mentionnés en annexe du présent article peuvent être réalisés à distance par télésoin.

JO du 18 avril 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041807257&dateTexte=&categorieLien=id>

Médicament

Dans le contexte de pandémie de COVID-19, l'ANSM par mesure de précaution recommande de ne pas prescrire de spécialité contenant de la pholcodine pour le traitement symptomatique de la toux et aux patients de ne pas les utiliser (Produits contenant de la pholcodine : Biocalyptol ; Broncalène ; Dimétane ; Hexapneumine ; Polery Enfant)

ANSM 17 avril 2020

<https://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Medicaments-antitussifs-a-base-de-pholcodine-et-risque-de-reaction-allergique-aux-curares-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-COVID-19-Point-d-Information>